

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite Municipalité, tenue le 5 novembre 2018 à 19 h heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| 1- M. Richard Marois | 4- M. Marc Champagne |
| 2- M. Gervais Pellerin | 5- M. Jacques Pelchat |
| 3- | 6- M. Mario Turcotte |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Boissonneault.

La directrice général par intérim, Mme Marie-Pier Pelletier assiste à la séance.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 h.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Interspersion des points à l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois d'octobre 2018
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois d'octobre 2018
- 6- Courrier
- 7- Rapport de voirie
- 8- Période de questions
- 9- Modification des représentants autorisés à signer les chèques au nom de la Municipalité d'Inverness
- 10- Détermination des fréquences des sessions du conseil municipal de la Municipalité d'Inverness pour l'exercice 2019
- 11- Avis de motion et présentation du règlement 188-2018 interdisant l'usage de cannabis dans les lieux publics
- 12- Avis de motion et présentation du premier projet de règlement 189-2018 sur les usages conditionnels
- 13- Adoption du premier projet de règlement 189-2018 sur les usages conditionnels
- 14- Assemblée publique de consultation visant l'adoption du premier projet de règlement 189-2018 sur les usages conditionnels
- 15- Assurances générales pour l'année 2018-2019
- 16- Démission au siège no 3
- 17- Préparation à une élection partielle
- 18- Offre de partenariat pour la saison hivernal 2018-2019 du mont Apic
- 19- Offre de services de la MRC de l'érable pour la gestion documentaire
- 20- Demande de commandite du Club Optimiste pour la Fête de Noël
- 21- Demande de droit de passage en motoneige du Club Autoneige des Bois-Francis inc.
- 22- Demande de financement de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec
- 23- Demande de soutien financier pour l'Unité Domrémy de Plessisville
- 24- Demande de participation financière pour Agri-Ressources Arthabaska-Érable
- 25- Compensation monétaire pour les journaliers temps plein pour l'utilisation de leur cellulaire
- 26- Embauche des chauffeurs de déneigement hiver 2018-2019
- 27- Cours «Les contrats municipaux ADMQ »
- 28- Formation de secouristes en milieu de travail
- 29- Réinscription annuelle des membres Réseau Biblio
- 30- Offre de service pour une étude géotechnique sur le chemin Gosford
- 31- Demande de permis de construction (PIIA) pour l'immeuble du 1788, rue Dublin

- 32- Demande de permis de construction (PIIA) pour l'immeuble du 1795, rue Dublin
- 33- Mise en place d'une entente pour le service de garde lors des journées pédagogiques
- 34- Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
- 35- Varia
- 36- Période de questions
- 37- Levée de la séance.

R-243-11-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2- INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-244-11-2018 Proposé par le conseiller Marc Champagne

QUE le maire Monsieur Yves Boissonneault soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

R-245-11-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS D'OCTOBRE 2018

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois d'octobre 2018.

5- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS D'OCTOBRE 2018

La secrétaire-trésorière par intérim dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de septembre est de: 129 164,77 \$.

R-246-11-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

6- COURRIER

La correspondance est disponible au bureau municipal pour consultation.

7- RAPPORT DE VOIRIE

Le conseiller Gervais Pellerin fait un rapport aux membres du conseil.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

9- MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS À SIGNER LES CHÈQUES AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise Madame Caroline Larrivée à titre de directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière à signer les chèques émis par la Municipalité d'Inverness.

QUE le conseil de la Municipalité annule la résolution 156-07-2018.

R-247-11-2018 Proposé par le conseiller Marc Champagne

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

10- DÉTERMINATION DES FRÉQUENCES DES SESSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D'INVERNESS POUR L'EXERCICE 2019

R-248-11-2018 Proposé par le conseiller Gervais Pellerin

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité d'Inverness pour 2019.

Lundi 14 janvier 2019	Lundi 4 février 2019	Lundi 4 mars 2019
Lundi 1 ^{er} avril 2019	Lundi 6 mai 2019	Lundi 3 juin 2019
Mardi 2 juillet 2019	Mardi 6 août 2019	Lundi 9 septembre 2019
Lundi 7 octobre 2019	Lundi 4 novembre 2019	Lundi 2 décembre 2019

Les séances de conseil se tiendront majoritairement les lundis et débuteront à 19 h à la salle du conseil située à la salle du conseil au 333 rue Gosford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 188-2018 INTERDISANT L'USAGE DE CANNABIS DANS LES LIEUX PUBLICS

Monsieur Marc Champagne donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement interdisant l'usage de cannabis dans les lieux publics dans la Municipalité d'Inverness.

Le maire explique le règlement à l'assemble du conseil. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

12- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 189-2018 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Mario Turcotte, qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, un règlement sur les usages conditionnels.

QUE ce règlement aura comme principal objet de permettre la construction de nouvelles habitations en territoire agricole et forestier conditionnellement à ce qu'elles soient liées à des projets agricoles et/ou forestiers afin d'avoir une meilleure occupation du territoire rural.

QU'un premier projet de ce règlement est présenté séance tenante par le maire.

13- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 189-2018 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

R-249-11-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

QUE le projet de règlement sur les usages conditionnels vise à établir des conditions d'autorisation pour l'implantation de résidences à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et des îlots déstructurés de la Municipalité en assujettissant l'implantation de toute résidence à la mise en valeur agricole ou forestière sur la même entité agricole et d'établir des conditions qui permettront de manière ultime d'assurer la cohabitation tout en valorisant le territoire rural par l'arrivée de nouveaux occupants, le tout sans contraindre les activités agricoles, l'agriculture ainsi que son territoire.

QUE le territoire d'application du règlement est celui de la zone agricole de la Municipalité. Toutes les zones identifiées dans les plans de zonage du règlement de zonage 166-2016 et situées en zone agricole sont donc visées.

QUE le projet du règlement sur les usages conditionnels numéro 189-2018 est disponible pour consultation au bureau municipal.

QU'une copie du projet de règlement sur les usages conditionnels numéro 189-2018 soit expédiée à la MRC de l'Érable, accompagné de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

14- ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION VISANT L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 189-2018 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

R-250-11-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

DE FIXER pour le 3 décembre de l'an 2018 à 18 h 30 à la salle du conseil de la Municipalité d'Inverness (333, rue Gosford Sud) l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement no 189-2018 permettant la construction de nouvelles habitations en territoire agricole et forestier conditionnellement à ce qu'elles soient liées à des projets agricoles et/ou forestiers afin d'avoir une meilleure occupation du territoire rural.

QUE ce règlement vise à encadrer puis éventuellement permettre, sous certaines conditions, la construction d'habitations en zone agricole, si elles sont liées à un projet agricole ou forestier à temps partiel.

QU'un avis public annonçant la tenue de cette assemblée publique de consultation soit publiée dans le journal l'Avenir de l'Érable du 14 novembre 2018 et affiché au bureau municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

15- ASSURANCES GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de la compagnie d'assurances Promutuel pour les assurances générales pour l'année 2018-2019 au montant de 26 831.55 \$;

R-251-11-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

QUE la Municipalité d'Inverness accepte la soumission de la compagnie d'assurance Promutuel pour les assurances générales 2018-2019 au montant de 26 831.55 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16- DÉMISSION AU SIÈGE NO 3

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et que la directrice générale ont reçu la lettre de démission de Mme Louise Lalonde par voie électronique le 28 octobre dernier.

R-252-11-2018 Proposé par le conseiller Marc Champagne

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness accepte la démission de Mme Louise Lalonde au siège no 3.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

17- PRÉPARATION À UNE ÉLECTION PARTIELLE

CONSIDÉRANT QUE le siège no 3 est présentement inoccupé et qu'en vertu de l'article 335 de la loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités. La présidente d'élection doit, dans les 30 jours de l'avis, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les 4 mois suivants l'annonce au conseil;

CONSIDÉRANT cette loi, la date du scrutin sera le dimanche 3 mars 2019, ainsi le vote par anticipation sera le dimanche précédent soit le 24 février 2019.

R-253-11-2018 Proposé par le conseiller Gervais Pellerin

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness est maintenant avisé du jour du scrutin de l'élection partielle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

18- OFFRE DE PARTENARIAT POUR LA SAISON HIVERNALE 2018-2019 DU MONT APIC

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat hivernal du mont Apic pour la saison 2018-2019;

R-254-11-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

QUE le conseil de la Municipalité accepte les offres suivantes :

- De participer aux journées des Municipalités; journées qui consistent à offrir à ses citoyens la chance de pratiquer une journée en plein air au Mont Apic et ce à faible coût soit 50% de rabais applicable directement à la billetterie sur preuve de résidence.
- De participer à l'événement « Mont Apic sous les étoiles » qui aura lieu le 16 février 2019. Les Municipalités participantes se verront octroyer le statut de commanditaire en échange d'un financement équivalent à 5,00 \$ par citoyens présents à l'activité. Les Municipalités seront facturées selon le dénombrement de ses citoyens présents. Le prix d'entrée fixé à 10,00 \$ sera donc de 5,00 \$ pour les citoyens des Municipalités participantes. C'est gratuit pour les enfants de cinq ans et moins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

19- OFFRE DE SERVICES DE LA MRC DE L'ÉRABLE POUR LA GESTION DOCUMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness a reçu de la MRC de l'Érable une proposition d'entente relative à la fourniture de service technique en gestion documentaire;

R-255-11-2018 Proposé par le conseiller Jacques Pelchat

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise le maire, Monsieur Yves Boissonneault à signer cette entente. Les besoins de la Municipalité sont de 24 heures de services pour l'année 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

20- DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB OPTIMISTE POUR LA FÊTE DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness a reçu une demande d'aide financière pour la fête de Noël préparé par le Club Optimiste d'Inverness;

R-256-11-2018 Proposé par le conseiller Gervais Pellerin

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness accepte de verser un montant de 1 200 \$ pour la réalisation de cette belle activité de Noël pour les enfants de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

21- DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE EN MOTONEIGE DU CLUB AUTONEIGE DES BOIS-FRANCS INC.

CONSIDÉRANT QUE le Club Autoneige des Bois-Francis inc. demande l'autorisation de traverser et circuler sur le chemin Hamilton sur une longueur de 500 mètres pour rejoindre le pont Mooney ainsi que sur le rang 5 sur une distance de 100 mètres;

R-257-11-2018 Proposé par le conseiller Jacques Pelchat

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness accepte d'autoriser le passage des motoneiges à condition qu'ils respectent les parcours tels que présentés dans leur demande et que les utilisateurs soient respectueux des automobilistes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

22- DEMANDE DE FINANCEMENT DE MOISSON MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la demande reçue de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec pour soutenir les organismes qui offrent des services d'aide alimentaire à la Municipalité d'Inverness;

CONSIDÉRANT QUE Moisson sollicite chaque ville dont les citoyens bénéficient des services d'aide alimentaire et que la contribution pour notre Municipalité est de 67,20 \$;

R-258-11-2018 Proposé par le conseiller Gervais Pellerin

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness accepte de verser la contribution demandée de 67,20 \$ afin de permettre à Moisson Mauricie Centre-du-Québec de poursuivre la récupération des denrées chez les fournisseurs et de continuer à distribuer équitablement la nourriture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

23- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'UNITÉ DOMRÉMY DE PLESSISVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness a reçu une invitation pour participer au brunch annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville qui se déroulera le dimanche 25 novembre 2018, à 11 h 30 au Motel le Phare de Plessisville;

R-259-11-2018 Proposé par le conseiller Richard Marois

QUE la Municipalité d'Inverness achète 2 billets pour le brunch 2018 de l'Unité Domrémy de Plessisville pour un coût total de 40,00 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

24- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR AGRI-RESSOURCES ARTHABASKA-ÉRABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness a reçu une demande de participation financière afin de soutenir Agri-Ressources pour contrer la détresse psychologique en milieu agricole;

R-260-11-2018 Proposé par le conseiller Jacques Pelchat

QUE la Municipalité d'Inverness appuie Agri-Ressources dans sa mission et la soutient financièrement comme commanditaire pour un montant de 150,00 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

25- COMPENSATION MONÉTAIRE POUR LES JOURNALIERS TEMPS PLEIN POUR L'UTILISATION DE LEUR CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE les employés de voirie sont appelés à se promener sur tout le territoire de la Municipalité, à être appelé à tout moment pour des urgences et être facilement joignables pour leur travail;

R-261-11-2018 Proposé par le conseiller Gervais Pellerin

QUE la Municipalité d'Inverness accorde une compensation de 30,00 par mois aux journaliers temps plein pour l'utilisation de leur cellulaire personnel. La compensation sera versable à chaque 6 mois que l'employé est à l'emploi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

26- EMBAUCHE DES CHAUFFEURS DE DÉNEIGEMENT HIVER 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness fait l'entretien hivernal de ses chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit engager des chauffeurs de déneigement pour l'hiver 2018-2019;

R-262-11-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

QUE la Municipalité d'Inverness engage Monsieur Michel Côté, Monsieur Patrick Côté, Monsieur André Gagnon et Monsieur Nelson Bolduc comme chauffeurs de camion de déneigement pour l'hiver 2018-2019 aux conditions spécifiées dans l'entente de travail préparée par la Municipalité d'Inverness.

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe à signer les ententes de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

27- COURS «LES CONTRATS MUNICIPAUX ADMQ»

CONSIDÉRANT QUE l'adoption des projets de loi 122, 155 et 108 sur les contrats municipaux est toute nouvelle et peut apporter des changements intéressants au processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le cours est donné en salle à St-Ferdinand le 5 décembre prochain au coût de 307,00 plus taxes;
R-263-11-2018 Proposé par le conseiller Jacques Pelchat

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la directrice générale à suivre le cours sur les contrats municipaux afin de revoir les règles applicables et surtout de recevoir des conseils afin de développer des réflexes lorsqu'un appel d'offres doit être initié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

28- FORMATION DE SECOURISTES EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE plus aucun employé de la Municipalité a ses cartes de secouristes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de formation de secouriste en milieu de travail subventionné pour se rendre conforme aux normes;

R-264-11-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise deux employés à participer à cette formation qui se tiendra les 21 et 28 novembre au Centre Communautaire Marie-Agnès à Thetford Mines.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

29- RÉINSCRIPTION ANNUELLE DES MEMBRES RÉSEAU BIBLIO

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité doit nommer deux représentants officiels de la Municipalité, un répondant et un coordonnateur; lesquels seront convoqués à l'assemblée annuelle ainsi qu'aux rencontres organisées de temps à autre par le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie;

R-265-11-2018 Proposé par le conseiller Jacques Pelchat

QUE Monsieur Michel Cabriol demeure coordonnateur de la bibliothèque et que Monsieur Richard Marois demeure le répondant pour représenter la bibliothèque d'Inverness pour l'année 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

30- OFFRE DE SERVICE POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE SUR LE CHEMIN GOSFORD

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité souhaite faire l'étude géotechnique de deux segments du Gosford afin d'évaluer l'ampleur des travaux pour la nouvelle structure de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE les deux offres de services reçus pour l'exécution de 16 forages, de l'analyse de ceux-ci en laboratoires et de l'élaboration de trois interventions réalisables pour les 2 segments;

- EXP. offre ces services pour un montant de 14 673 \$ (taxes en sus)
- Englobe offre ces services pour un montant de 11 425 \$ (taxes en sus)

R-266-11-2018 Proposé par le conseiller Gervais Pellerin

QUE le conseil de la Municipalité accepte l'offre de service d'Englobe pour un coût de 11 425,00 plus taxes pour l'étude géotechnique du segment 6 et 11 du chemin Gosford pour la planification 2019-2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

31- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (PIIA) POUR L'IMMEUBLE DU 1788, RUE DUBLIN

CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation est visée par le règlement No.171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la Municipalité d'Inverness;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite finaliser l'entrée extérieure de la cave;

CONSIDÉRANT QUE la fondation de l'entrée de cave sera recouverte de pierre des champs telle que la maison;

CONSIDÉRANT QUE la finition extérieure et que la porte soit en bois et recouvert de tôle prépeinte similaire au revêtement du toit de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE les modifications tiennent compte du caractère architectural du bâtiment existant;

R-267-11-2018 Proposé par le conseiller Mario Turcotte

QUE le conseil municipal accepte cette demande de permis de construction portant le numéro 2018-00125 (permis No 2018-00114) modifiant le permis initial numéro 2018-00087.

QUE le demandeur soit informé que si dans les douze (12) mois après l'adoption de la résolution accordant le permis de construction, les travaux qu'il vise, n'ont pas été réalisés ou ne sont pas en voie de réalisation selon le permis de construction, cette résolution devient nulle et non avenue. Une nouvelle demande de permis de construction pour le même objet doit être formulée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

32- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (PIIA) POUR L'IMMEUBLE DU 1795, RUE DUBLIN

CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation est visée par le règlement No.171-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA) de la Municipalité d'Inverness;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite remplacer le revêtement extérieur et la toiture du garage annexe à la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite remplacer la remise actuelle par une nouvelle construction de 4 m x 6,7 m;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtement extérieur doivent être d'une couleur sobre et s'intégrer aux couleurs de l'environnement bâti;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité entre les matériaux de recouvrement des bâtiments accessoires et ceux du bâtiment principal est préservée;

R-268-11-2018 Proposé par le conseiller Gervais Pellerin

QUE le conseil municipal **accepte avec condition** cette demande de permis de construction portant le numéro 2018-00122 (permis No 2018-00117) avec les recommandations suivantes :

- Le revêtement extérieur du garage annexe et de la nouvelle remise devra être de la même nature que celui de la maison soit du déclin de bois ou des bardeaux de cèdres.
- La toiture du garage annexe et de la nouvelle remise devra être de la tôle prépeinte (matériaux neuf seulement) de la même nature que le toit de la résidence.
- Il faudra respecter le même style de mouluration autour des fenêtres et portes de la résidence afin que les bâtiments de la propriété soient

harmonieux.

QUE le demandeur soit informé que si dans les douze (12) mois après l'adoption de la résolution accordant le permis de construction, les travaux qu'il vise n'ont pas été réalisés ou ne sont pas en voie de réalisation selon le permis de construction, cette résolution devient nulle et non avenue. Une nouvelle demande de permis de construction pour le même objet doit être formulée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

33- MISE EN PLACE D'UNE ENTENTE POUR LE SERVICE DE GARDE LORS DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre de service de garde lors des journées pédagogiques;

CONSIDÉRANT QU'il sera plus convivial pour les parents et pour les responsables du service de garde d'avoir une fiche complétée en début d'année scolaire pour ne pas avoir à redemander les mêmes informations pour chaque inscription;

CONSIDÉRANT QUE l'entente contiendrait aussi les règlements à respecter et les demandes d'autorisations parentales;

R-269-11-2018 Proposé par le conseiller Jacques Pelchat

QUE le conseil de la Municipalité appuie la mise en place de l'entente pour le service de garde lors des journées pédagogiques afin de faciliter le travail de tout un chacun.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

34- FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

R-270-11-2018 Proposé par le conseiller Gervais Pellerin

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise, pour la période des fêtes, la fermeture du bureau municipal du vendredi 21 décembre 2018 au dimanche 6 janvier 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

35- VARIA

36- PÉRIODE DE QUESTIONS

37- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-271-11-2018 Proposé par le conseiller Marc Champagne

QUE la séance soit levée à 19 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je soussignée certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Secrétaire-trésorière par intérim